

NOTICE & TARIFS



2021
2022



L'ANFA aviron est régie par la loi de 1901 sur les associations sous le contrôle de la Fédération Française d'Aviron (FFA) reconnue d'utilité publique, de la ligue d'Île de France (LIFA) et du Comité Départemental de Seine et Marne (CDA77).

COMMENT ADHÉRER :

- Remplir une demande d'adhésion
- +S'acquitter d'un droit d'entrée*, payable une seule fois lors de votre première inscription au club - gratuit à partir du troisième membre d'un même foyer - gratuit si vous avez effectué un stage à l'ANFA-Aviron - Prix en fonction de votre lieu d'habitation (cf. ci-après la liste des communes de la CAPF).
- S'acquitter d'une cotisation pour la saison (septembre - août) ou pour une demi-saison (mars à août)
- Fournir 1 photo d'identité
- Fournir un certificat médical (datant de moins de trois mois en précisant si possible l'aptitude à la compétition) **ou** fournir l'attestation «QS SPORT», uniquement pour un renouvellement de l'année précédente (validité de 3 ans)
- La fiche Jeune pour les mineurs.

COTISATIONS POUR L'ANNÉE :

Catégorie	Cotisation saison	1/2 saison	Licence	Total
J10 à J18 l'âge est calculé sur l'année civile 2021	140€ (École d'Aviron)		58€	198€
	180€ (Pré-compétition)			238€
	210€ (Compétition)			268€
Senior (+ de 18 ans)	300€	150€		358€
Etudiant (sous convention FFA)	140€	70€	37€	177€

Droit d'entrée*	Droit de Garage
<input type="checkbox"/> 30€ (CAPF) ¹	<input type="checkbox"/> 150 €
<input type="checkbox"/> 60€ (Autre)	

¹Liste des communes de la CAPF (COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU) :

Achères-la-Forêt / Arbonne-la-Forêt / Avon / Barbizon / Bois-le-Roi / Boissy-aux-Cailles / Bourron-Marlotte / Chailly-en-Bière / Chartrettes / Cély-en-Bière / Fleury-en-Bière / Fontainebleau / Héricy / La Chapelle-la-Reine / Le Vaudoué / Noisy-sur-École / Perthes / Recloses / Saint-Germain-sur-École / Saint-Martin-en-Bière / Saint-Sauveur-sur-École / Samois-sur-Seine / Samoreau / Tousson / Ury / Vulaines-sur-Seine

SOUSCRIPTION FACULTATIVE A LA GARANTIE MAIF - I.A. SPORT+

Chaque adhérent du club est assuré par sa licence fédérale à la MAIF. L'option I.A. SPORT+ se substitue à la garantie de base de la licence. Néanmoins, chaque adhérent peut souscrire une assurance complémentaire chez l'assureur de son choix.

LES HORAIRES D'OUVERTURE (HORS CONDITIONS SPÉCIALES) :

	Mardi	MERCREDI		JEUDI	SAMEDI	DIMANCHE
Randonneur		Été (sur l'eau)	Hiver (en salle)			
Loisir	9h - 12h	18h - 20h	18h-19h / 19h-20h	13h45 - 16h30	9h - 12h	9h - 12h
Veteran & Senior						

Stages	pendant les vacances
Jeune (J12-J18)	voir fiche, «programmes sportifs JEUNE»
Etudiants et scolaires	Selon le planning saisonnier, en semaine : matin ou après-midi

Le club est ouvert toute l'année y compris les jours fériés. L'aviron se pratique qu'il pleuve, vente ou neige. Toutefois, lorsque les conditions atmosphériques (crues, brouillards, orage, température inférieure à -5°, sur décisions d'un dirigeant ou entraîneur) ne permettent plus l'entraînement sur l'eau, d'autres activités sont alors proposées comme : rame en salle sur ergomètre, footing, VTT, piscine, réparations de matériel, nettoyage des berges et du Club, etc....